

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Conservatoire  
N° 2020-D-366

### CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULEME : CONVENTION DE TUTORAT PEDAGOGIQUE AVEC LE POLE ALIENOR D'AQUITAIN - ETUDIANT FREDERIC MEYER

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du conseil au Président,
- VU, l'arrêté n°33 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard Désaphy, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la convention de tutorat pédagogique passée entre le Pôle Aliénor d'Aquitaine, le conservatoire de GrandAngoulême et l'étudiant Frédéric MEYER, pour l'accueil dans les locaux du conservatoire de ce stagiaire du Pôle Aliénor d'Aquitaine, actuellement en préparation du diplôme d'Etat de professeur.

**Article 2** – Dans le cadre de sa formation, le stagiaire est confié par le Pôle Aliénor à Monsieur Pierre Aubert, professeur d'enseignement artistique du conservatoire. Le conservatoire met à disposition les moyens matériels et humains nécessaires au bon déroulement du tutorat.

**Article 3** – La session de formation est prévue du 7 septembre 2020, sous réserve de la reprise des activités du conservatoire, au 30 juin 2021.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 17 décembre 2020

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
**Le 18 décembre 2020**  
Publié ou notifié,  
**Le 18 décembre 2020**